

Ex-mines du Gard: des riverains se disent "pris en otages" et en appellent à Macron

Anduze (Gard, France) 03 10 2019 (AFP)

S'estimant "pris en otages" dans une bataille juridique entre la préfecture du Gard et la société belge Umicore, des riverains touchés par la pollution d'ex-mines près d'Anduze en ont appelé jeudi à Emmanuel Macron.

"Fin 2018, le préfet du Gard a pris plusieurs arrêtés mettant en demeure Umicore de confiner les résidus polluants mais cette société conteste systématiquement: on est donc partis pour une bataille juridique qui pourrait durer 15 ans et pendant ce temps les riverains sont pris en otages", s'est indigné jeudi lors d'une conférence de presse François Simon, président de l'Association pour la dépollution des anciennes mines de la Vieille Montagne (ADAMVM). La contamination environnementale attribuées aux mines Joseph et Croix-de-Pallières, abandonnées respectivement en 1955 et 1971 par l'entreprise belge Union minière, devenue Umicore, a engendré depuis mars 2016 une cinquantaine de plaintes contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" auprès du pôle santé du tribunal de grande instance de Marseille et plusieurs recours auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Aucune de ces procédures n'a abouti, déplorent les habitants concernés.

L'expert Géoderis a décelé en 2017 et 2018 de fortes teneurs en métaux (plomb, cadmium, arsenic) sur 10 secteurs d'une surface de quelque 45 hectares situés sur les communes de Tornac, Saint-Félix-de-Pallières et Thoiras.

L'étude sanitaire a révélé une infection des sols, des eaux et des végétaux par le plomb et l'arsenic, certains habitants, qui se retrouvent avec des biens invendables, présentant eux-mêmes des taux anormalement élevés de métaux dans le sang.

Les pouvoirs publics ont interdit toute nouvelle implantation dans les zones contaminées.

Alors que l'ADAMVM a recensé une quinzaine de foyers nécessitant une indemnisation, M. Simon dit craindre qu'au final un seul riverain, Manuel Gomes, résidant sur une ancienne laverie de minerai particulièrement contaminée au plomb et dont l'exploitant a disparu, ne soit indemnisé. "C'est très bien pour M. Gomes, mais ce serait une situation intolérable pour les autres riverains", estime M. Simon.

"C'est pour ça qu'on a fait une lettre au président de la République dans laquelle on demande la création d'un fonds d'indemnisation de type Barnier puisque le code minier ne prévoit rien pour l'après-mine", a renchéri Michel Bourgeat, membre de l'association.

"Les personnes ayant construit sur des terrains inondables ou bien en bordure de falaises se voient indemnisés et il en est de même pour ceux qui sont concernés par les risques industriels et environnementaux pour qui le +fonds Barnier+ a été créé. Il y a là une injustice, une inégalité devant la loi", dénonce notamment la lettre.

AFP